



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/3  
1<sup>er</sup> octobre 1999

---

Cinquante-quatrième session  
Point 19 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sans renvoi à une grande commission (A/54/L.3 et Add.1)*]

#### **54/3. Admission du Royaume des Tonga à l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant reçu* la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 28 juillet 1999, tendant à ce que le Royaume des Tonga soit admis à l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>,

*Ayant examiné* la demande d'admission présentée par le Royaume des Tonga<sup>2</sup>,

*Décide* d'admettre le Royaume des Tonga à l'Organisation des Nations Unies.

*1<sup>re</sup> séance plénière  
14 septembre 1999*

---

<sup>1</sup> A/53/1029.

<sup>2</sup> A/53/1022-S/1999/793.